

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 46 / 2025
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer pour la Médiathèque de Haute-Saintonge :

- Avec Electre DATA Services, un devis pour le renouvellement de l'abonnement du 13 mars 2025 au 12 mars 2026, pour un montant de 6 200 € HT, soit 7 440 € TTC.
- Avec C3rb Informatique, un contrat unique d'abonnement du 2 mars au 31 décembre 2025, reconductible deux ans. Le montant total de la redevance annuelle du SIGB, du portail et des applications est de 9 804,90 € HT, soit 11 765,88 € TTC. A ce montant s'ajoute l'abonnement annuel de 120 € HT, soit 144€ TTC.

Fait à Jonzac,

Le

23 JAN. 2025

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17601 JONZAC Cedex**